



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Distribution de protections périodiques gratuites pour les étudiantes

Question écrite n° 45138

Texte de la question

Mme Paula Forteza interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au sujet de la distribution de protections périodiques gratuites pour les étudiantes. Cette question est posée au nom de la citoyenne Valentine Bardon, dans le cadre de l'initiative des « Questions citoyennes » au Gouvernement. En février 2021, afin de faire face aux effets de la crise sanitaire, le Gouvernement annonçait la mise en place d'un accès gratuit aux protections périodiques pour les étudiantes. Cette promesse reposait sur deux tristes constats. Premièrement, que 1,7 million de femmes n'auraient pas les moyens de se procurer régulièrement des protections périodiques. Deuxièmement, que cette précarité menstruelle toucherait une étudiante sur trois. La mise à disposition de protections périodiques gratuites et respectueuses de l'environnement devait débiter dès le mois de mars 2021, dans les résidences universitaires des CROUS et les services de santé universitaires (SSU), avant d'être étendue à d'autres points de distribution « sur l'ensemble des campus universitaires » à compter de la rentrée 2021. Pourtant, certaines étudiantes affirment aujourd'hui n'avoir pas eu connaissance d'une quelconque distribution gratuite au sein de leur campus. Elle aimerait ainsi savoir quel bilan le Gouvernement tirait de cette initiative et surtout ce qui est prévu pour qu'il remplisse pleinement les objectifs qu'il s'était fixés.

Données clés

Auteur : [Mme Paula Forteza](#)

Circonscription : Français établis hors de France (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45138

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 avril 2022](#), page 2182

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)